



La Consolation



Soirée continue : fiction suivie d'un débat

Prix du meilleur téléfilm au Festival de la fiction TV de La Rochelle 2017

La Consolation

C'est une histoire de femmes, c'est une histoire actuelle, c'est une histoire poignante, c'est une histoire que France 3 se devait de raconter.

Sous la plume de Flavie Flament se déroule un drame silencieux, se dessinent des personnages ambigus, des rapports humains violents, se révèle une adolescence volée, une vie d'adulte bouleversée, des délits jamais condamnés.

La Consolation n'en sera jamais une car le temps qui passe n'ôte rien à la gravité des blessures qu'on nous inflige.

Merci à Magaly Richard-Serrano, Nicole Collet, Flavie Flament et aux acteurs pour ce film magistral, que la chaîne du service public accompagne d'un débat de société afin de sensibiliser le grand public à l'importance du témoignage, au poids de la parole pour pouvoir se reconstruire.

Anne Holmes

Directrice de l'Unité Fiction de France 3





Résumé

Flavie, la quarantaine, est animatrice de télévision. Un soir, avant de prendre l'antenne, elle s'effondre, terrassée par des vertiges dont elle souffre depuis longtemps. Le psychanalyste qu'elle consulte lui propose d'apporter un album photo de son enfance. Ainsi, Flavie peut dérouler sa vie d'adolescente. Au début des séances, elle évoque sa famille tout à fait normale, ses vacances heureuses au bord de la mer. Puis, des détails lui reviennent sur sa mère toute-puissante, sur son père dont elle n'a pas beaucoup profité. Sa mère, une insatisfaite permanente, frustrée, malheureuse et manipulatrice, s'est montrée pleine d'ambition pour elle, lorsqu'elle était une jolie petite blonde au charme discret. Cette mère l'a admirée autant que maltraitée, à coups de paroles cinglantes et de régimes draconiens, la transformant ainsi en objet du désir, en proie facile pour les hommes d'âge mûr et plutôt célèbres. Ceux-là même qu'elle aurait rêvé de mettre à ses pieds pour vivre sa propre vie par procuration. Chez le psy, c'est une photo Polaroid échappée d'un album où pose Flavie à 13 ans qui va lui raviver la mémoire... Elle est signée David Hamilton. La photo montre Flavie en robe décolletée fluide, l'été de ses 13 ans, celui où il l'a violée.

Dispositif de la soirée

Contribuer à sensibiliser, à aiguïser les consciences et à faire bouger les lignes est au cœur de notre mission de service public.

C'est pourquoi France 3 s'engage aujourd'hui autour d'un dispositif spécial et propose une soirée avec **La Consolation**, la fiction-événement tirée du livre de Flavie Flament, suivie d'un **débat** animé par Carole Gaessler.

Programmation

France 5 proposera un documentaire dédié au combat contre l'oubli des victimes de viol.

Viols sur mineurs : mon combat contre l'oubli

À partir de plusieurs affaires emblématiques, dont celle du photographe David Hamilton, ce documentaire retrace le combat de Flavie Flament pour allonger le délai de prescription en matière de viol.

La journaliste a rencontré d'autres victimes dont certaines abusées par le même photographe.

70 min

Écrit par **Flavie Flament** et **Karine Dusfour**

Réalisé par **Karine Dusfour**

Produit par **Béatrice Schonberg**, **Emmanuel Chain**, **Thierry Bizot** et **Gaël Leiblang**

Une production **Chrysalide productions** et **Éléphant Doc**

Avec la participation de **France Télévisions**



Les personnages





Flavie Flament enfant | Lou Gable

Pour Flavie, la déchirure remonte à l'adolescence, à l'époque où sa mère, prête à tout pour caresser la lumière, l'offre à des prédateurs sans scrupules, et notamment au célèbre photographe David Hamilton.

Son personnage émeut par sa solitude et sa vulnérabilité. Car Flavie est seule face aux bourreaux qui profitent de sa jeunesse et de sa beauté, mais aussi face à une mère profondément nocive.

Flavie Flament adulte | Émilie Dequenne

Les profondes blessures de son enfance ont ruiné sa vie de femme. Victime d'abus sexuels durant son adolescence, elle les occulte pendant 26 ans suite à une amnésie traumatique. La prise de conscience de son traumatisme enfoui est le fruit d'une psychothérapie, fil conducteur de cette fiction.

La mère de Flavie Flament | Léa Drucker

Elle est celle par qui le malheur arrive. Perdue dans un ennui abyssal, frustrée, manipulatrice et indifférente au chagrin de sa fille, elle est à l'origine de bon nombre des souffrances psychologiques et physiques qui vont la briser. Incapable d'aimer sa fille comme on peut l'attendre de toute mère, elle compte bien, à travers sa fille, accéder à la notoriété et à la gloire qui lui ont toujours échappé.

Le psy | Hervé Pierre

Personnage de l'ombre, il est celui qui incite Flavie à regarder son passé droit dans les yeux. Au gré des séances, il l'amène pas à pas sur le sentier de ses souvenirs les plus traumatisants.

David Hamilton, de l'ombre floutée à la lumière noire

Photographe et réalisateur britannique, David Hamilton est né à Londres en 1933. Après des études d'architecture, il s'installe à l'âge de 20 ans à Paris, où il débute sa carrière au magazine *Elle*, comme directeur artistique. En 1966, sans formation, il se lance dans la photographie. S'inspirant de la peinture impressionniste, David Hamilton devient célèbre dans les années 1970 pour ses photos floues, teintées de nostalgie et de mélancolie, qui ont suscité l'admiration – d'où l'expression « flou hamiltonien » –, mais aussi la controverse avec ces jeunes filles dénudées, innocentes et lascives. En 1971, son premier livre, *Rêves de jeunes filles*, rencontre un franc succès qui va lancer sa carrière. David Hamilton passe derrière la caméra en tant que réalisateur avec *Bilitis* en 1977, *Tendres Cousines* ou encore *Premiers Désirs*, avec Emmanuelle Béart. Ses albums photographiques se sont vendus à près de 2 millions d'exemplaires à travers le monde.

19 octobre 2016 : Sortie du livre *la Consolation*.

25 novembre 2016 : David Hamilton se donne la mort chez lui à Paris à l'âge de 83 ans, alors que d'autres victimes sont sorties de leur silence pour se rallier à Flavie Flament.



Phillip Schurer dans le rôle de David Hamilton.

Interview

Flavie Flament

Qu'avez-vous pensé du film ?

Il est magnifique, très digne, mais je n'avais aucun doute là-dessus. Je le trouve également très fidèle à la réalité, jusqu'à certains détails profondément troublants. Je n'y vois que des scènes vécues.

Comment le projet de cette fiction a-t-il vu le jour ?

On ne m'avait pas donné l'occasion de dénoncer David Hamilton dans un prétoire, je l'ai donc fait publiquement à travers *La Consolation*, paru en octobre 2016. Dans la foulée, j'ai été contactée pour céder les droits de mon livre en vue d'une adaptation. France 3 m'a proposé de produire le film et d'organiser un débat après la diffusion, destiné à mieux comprendre la situation des victimes. Cette démarche pédagogique m'a poussée à faire confiance à la chaîne.

Quelle a été votre implication dans le projet ?

Je tenais à participer à l'écriture du scénario. Les dialogues sont donc très proches de la réalité. J'ai aussi collaboré étroitement avec le décorateur. Certains détails, comme mon lit ou la reproduction des photos d'Hamilton, sont d'un réalisme déconcertant.

Pourquoi avoir choisi ce titre ?

Car j'ai finalement été consolée ! Je vis toujours avec mon traumatisme d'enfance. Il ne se passe pas une

« Je vis toujours avec mon traumatisme d'enfance. Il ne se passe pas une heure sans que je n'y pense. »



« Lorsqu'on vit un événement traumatisant qui met sa santé psychique en danger, l'esprit range ces souvenirs dans une partie méconnue du cerveau. »

heure sans que je n'y pense. Sauf que la douleur finit par s'apaiser avec le temps. Par ailleurs, lorsque j'avais 13 ans, l'âge de Poupette, j'aurais eu besoin d'une consolation. C'est justement ce que j'ai écrit : *« Puisque personne ne l'a fait pour moi, il est temps que je me console. »*

Pouvez-vous nous en dire plus sur le phénomène d'amnésie post-traumatique ?

Lorsqu'on vit un événement traumatisant qui met sa santé psychique en danger, l'esprit range ces souvenirs dans une partie méconnue du cerveau. Du coup, on oublie ce qu'on a vécu. Cela étant, on a toujours des signaux qui se traduisent par des états de déprime et de souffrance inexplicables. Puis, un jour, la boîte à souvenirs s'ouvre, souvent à la faveur d'un événement dramatique. Et là, le passé nous revient en pleine face, vingt, trente ou quarante ans après. C'est particulièrement violent car vous vivez une seconde fois l'événement destructeur.

Dans ce film, on est frappé par l'incapacité de votre mère à se remettre en question. Le temps a-t-il changé les choses ?

Je vais être très claire. Ma seule et unique famille aujourd'hui, ce sont mes enfants, l'homme que j'aime et ma tante. Lorsqu'une personne va jusqu'à commettre





« Nous avons notamment proposé le passage des délais de prescription de vingt à trente ans. Ce qui sera bientôt applicable en droit français. »

des choses aussi graves, elle peut, je pense, difficilement se remettre en question. Cela fait désormais partie d'un passé avec lequel je suis heureusement en paix. Après de nombreuses nuits blanches, je suis tournée vers l'avenir, avec un regard sans haine et parfaitement lucide, sur ma mère comme sur mes bourreaux.

Parlez-nous de votre combat pour faire évoluer la législation sur le viol ?

Suite à la sortie de *La Consolation*, j'ai été reçue par Laurence Rossignol, ancienne ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, qui m'a confié la coprésidence d'une mission ministérielle. Nous avons reçu des victimes, des législateurs, des magistrats, des psychiatres.

Nous avons remis un rapport le 10 avril dernier. Nous avons surtout recommandé le rallongement du délai de prescription de 20 à 30 ans après la majorité. C'est aujourd'hui applicable dans le droit français. Nous attendons du nouveau gouvernement qu'il s'empare de cette question.

La prescription : ce que dit la loi

Fin 2016

Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, confiait à Flavie Flament, suite à la parution de son livre **La Consolation**, et au magistrat Jacques Calmettes une « mission de consensus » pour dresser un bilan et faire des recommandations sur la question de l'allongement du délai de prescription lorsque la victime est mineure, de moins de 15 ans.

On constate en effet que ces derniers font face à la plus grande des difficultés pour dénoncer les faits de viol ou tentative de viol. De nombreuses raisons expliquent la faiblesse du nombre de plaintes : emprise de l'agresseur sur la victime, conflit de loyauté, honte et culpabilité, peur de ne pas être entendue ou crue. Par ailleurs, la prise de conscience des violences subies nécessite parfois un temps très long (phénomène d'amnésie traumatique). Le délai de prescription pour les cas de viol est différent selon l'âge de la victime : il est de dix ans à partir du jour où l'infraction a été commise si la victime a plus de 15 ans, et de vingt ans à partir du jour de la majorité de la victime si celle-ci a moins de 15 ans au moment des faits.

27 février 2017

Prescription en matière pénale, la réforme est adoptée !

La loi n° 2017-242 du 27 février 2017 portant réforme de la prescription en matière pénale est publiée au Journal officiel du 28 février. Elle consacre notamment

un doublement des délais de prescription de l'action publique des crimes et des délits. Ainsi, désormais, « l'action publique des crimes se prescrit par vingt années révolues à compter du jour où l'infraction a été commise » (Code de procédure pénale, art. 7), et « l'action publique des délits se prescrit par six années révolues à compter du jour où l'infraction a été commise » (Code de procédure pénale, art. 8). Pour rappel, ces délais étaient antérieurement de dix et trois ans.

[Loi n° 2017-242 du 27 février 2017 portant réforme de la prescription en matière pénale, JO 28 février](#)

Source : daloz-actu-etudiant.fr

10 avril 2017

Remise du rapport de mission qui propose :

- **prévoir pour les crimes sexuels commis sur les mineurs(es) un délai de prescription dérogatoire d'une durée de trente ans, commençant à courir à partir de la majorité de la victime,**
- **améliorer l'information de la société sur les violences sexuelles,**
- **améliorer le recueil de la parole de l'enfant,**
- **renforcer l'accompagnement des victimes par les associations,**
- **renforcer le suivi médical des victimes,**
- **consultation à travers la France.**

[Télécharger le rapport](#)



Le viol est un crime

(Article 222-23 à 222-26 du Code pénal)

La peine encourue est de quinze ans d'emprisonnement. Elle est de vingt ans d'emprisonnement si le viol est commis avec une ou plusieurs circonstances aggravantes. La juridiction compétente est la cour d'assises. La victime majeure doit déposer plainte dans un délai de dix ans après le viol. Ce délai est porté à vingt ans après la majorité de la victime si le viol a été commis sur une personne mineure. Au-delà de ce délai, les faits sont prescrits.

Source : <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/>

Le livre

« La Consolation est une déclaration de paix intérieure aux allures de grenade dégoupillée. Je la tenais dans mes mains depuis de longs mois et je savais qu'elle exploserait sitôt que je l'aurais lancée, entraînant des dommages collatéraux indélébiles. C'était le prix à payer pour ma liberté. Les violences sexuelles sur mineurs sont une effroyable vérité qu'il faut regarder en face et les délais de prescription, un sujet dont il faut s'emparer de toute urgence. Le combat n'est pas terminé. Il est citoyen. Il est dans chacun de nous. Faire du mal à un enfant, c'est faire du mal au monde de demain. »

F.F.

Le 31 mai est parue l'édition non censurée de *La Consolation* de Flavie Flament, augmentée d'une préface inédite de l'auteur.

Ce texte qui a eu un écho retentissant lors de sa sortie chez Lattès est paru en poche huit mois seulement après sa première publication.

Dans ce récit poignant, l'ex-présentatrice de télé, aujourd'hui journaliste à RTL et écrivain, révèle avoir été violée à l'âge de 13 ans par un photographe célèbre, et raconte comment ce traumatisme enfoui pendant plus de vingt-cinq ans est remonté à la surface.

Après la parution du livre, d'autres femmes ont affirmé avoir subi le même sort pendant leur adolescence, accusant le même photographe, David Hamilton, lequel s'est suicidé un mois plus tard, le 25 novembre 2016.

Depuis, Flavie Flament s'est vu confier une mission de

consensus par la ministre des Droits des femmes, Laurence Rossignol, dans le cadre du nouveau plan d'action gouvernemental contre les violences faites aux femmes. Dans le rapport rendu à la ministre le 10 avril dernier figure notamment la recommandation de porter le délai de prescription de vingt à trente ans après la majorité de la victime de violence sexuelle, mineure au moment des faits.

Un récit d'une grande dignité, sensible et délicat.

Réédition au moment de la diffusion du film

256 pages

7,30 €

Editeur d'origine : JC Lattès



Fiche technique

La Consolation

D'après l'ouvrage de **Flavie Flament**

Editions Jean-Claude Lattès

Durée : **90 min**

Adaptation : **Magaly Richard-Serrano, Flavie Flament**

Réalisation : **Magaly Richard-Serrano**

Musique : **Louis Sclavis**

Production : **Nicole Collet, Image et Compagnie**

Avec la participation de **France Télévisions – TV5 Monde**

Avec le soutien de la **Région Nouvelle-Aquitaine**, du **Département Charente Maritime**, en partenariat avec le **CNC**, et de la **PROCIREP-ANGOA**

Image : **Pénélope Pourriat**

Son : **Martin Boissau**

Décors : **Antoine Maron**

Costumes : **Valérie Mascolo**

Montage : **Catherine Schwartz**

Fiche artistique

Léa Drucker : **La mère**

Lou Gable : **Flavie adolescente**

Emilie Dequenne : **Flavie adulte**

Phillip Schurer : **David Hamilton**

Xavier Mathieu : **Le père**

Hervé Pierre : **Le psy**

Patrick Préjean : **Le grand-père**

Hugo Chalan-Marchio : **Hari**

Contact presse

Kévin Arbona

01 56 22 72 68

06 27 51 22 57

kevin.arbona@francetv.fr

Édité par la direction de la communication – Septembre 2017

Présidente-directrice générale de France Télévisions,

directrice de la publication : **Delphine Ernotte Cunci**

Directrice de la communication de France Télévisions : **Nilou Soyeux**

Directrice de la communication de France 3 : **Valérie Manzić**

Directrice adjointe en charge du service de presse

et de la promotion : **Cécile Chemin**

Réalisation : **Direction de la communication éditoriale, visuelle et digitale**

Directeur de la communication éditoriale, visuelle et digitale : **Éric Martinet**

Adjointe, en charge du service rédaction : **Béatrice Dupas-Cantet**

Chef de projet éditorial : **France Hatron**

Rédaction et interview : **Yannick Sado**

Secrétaires de rédaction : **Francine Lesage, Bénédicte Mielcarek,**

Aline Guyard

Responsable du service PAO : **Nathalie Autexier**

Responsable de la direction artistique : **Philippe Baussant**

Conception graphique : **Antoine Vu Dinh Khiem, Irène Chanrion**

Responsable du service photo : **Violaine Petite**

Coordination photo : **Sandra Roussel**

Iconographe : **Joseph Delahaye**

Crédits photo : **Nathalie Guyon / FTV, Antoine Flament**



france•tv



francetélévisions